

## **2 LP SERVICES**

Société à responsabilité limitée  
au capital de 10 000 euros  
Siège social : 7 Rue d'Ahuy  
21490 BELLEFOND  
893 039 438 RCS DIJON

### **PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 5 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 5 mai,  
A 8h00,

Les associés de la Société 2 LP SERVICES, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, divisé en 100 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

#### Sont présents :

- Monsieur Pascal LAVOIGNAT, titulaire de 51 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Paul LAVOIGNAT, titulaire de 49 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Paul LAVOIGNAT, cogérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### **ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de la gérance,
- Modification de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide d'étendre l'objet social à l'activité de pose et dépannage de matériel de serrurerie.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RÉOLUTION**

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 2 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

#### **ARTICLE 2 - OBJET**

La Société a pour objet :

"Commerce de produits de quincaillerie, serrurerie, bricolage (vente par internet, en direct et par expédition), import-export de produits, formation et consultation, activités immobilières, multi-services, la pose et le dépannage de matériel de serrurerie,"

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

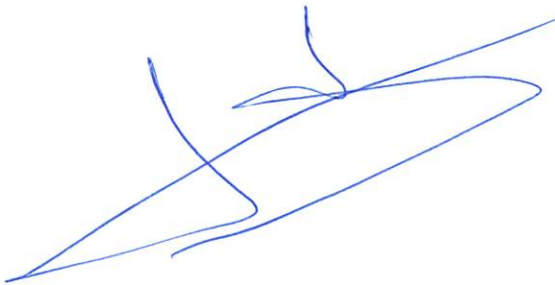
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants.

**Pascal LAVOIGNAT**

Cogérant



**Paul LAVOIGNAT**

Cogérant

